



MAIRIE
DE
VIOLS-LE-FORT

34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire,

Date de la convocation	Séance du 21 mars 2026			
	Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
17/03/2026	DURAND Anne	x		
	PARENTINI Laurent	x		
Nombre de Conseillers	RATAJCZAK Nicole	x		
	HOULES Brice	x		
	BOUDON Maguelonne	x		
	ANDRE Jérémy	x		
	PANELLE Aurélie	x		
Exercice 15	LEVIEUX Jean-Luc	x		
	JONES Sarah	x		
Présents 13	VERZILLI Daniel		x	PARENTINI Laurent
	BOREL Véronique		x	DURAND Anne
Votants 15	DAUFRESNE Tanguy	x		
	MARIN Frédérique	x		
	THIRIEZ Rodolphe	x		
Secrétaire de séance : RATAJCZAK Nicole	DION Benjamin	x		

2026010 – DETERMINAION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 pour la commune ;

Considérant que le Conseil Municipal a été régulièrement installé et la maire régulièrement élue, il convient de procéder à la détermination du nombre d'adjoints ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de la création de 3 (trois) postes d'adjoints ;
- **AUTORISE** Madame ANNE DURAND la Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :



Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20260323-2026010-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026